



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baux d'habitation

Question écrite n° 1372

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les recentes rumeurs de projet de loi gouvernemental visant a abroger la loi Mehaignerie. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des precisions et des informations quant a ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a souhaite se donner le temps d'apprécier les premiers effets de l'application de la loi du 23 decembre 1986 avant de determiner les ajustements eventuellement necessaires. Il est encore trop tot pour dresser un bilan complet de l'application de ce texte. Mais l'on peut deja constater qu'a un certain redressement de l'offre locative correspond toutefois une augmentation sensible des loyers de relocation ou de certains loyers de renouvellement dans la region parisienne et partiellement dans quelques villes de province. C'est pourquoi le decret no 88-924 du 15 septembre 1988 (Journal officiel du 16 septembre 1988) a precise la portee de certaines dispositions des articles 21 et 30 de cette loi, et apporte un element supplementaire de protection des locataires en imposant au bailleur desirieux d'augmenter le loyer lors du renouvellement du contrat, de fournir au locataire les references qu'il a utilisees. Actuellement des negociations ont ete engagees par le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement avec les differentes categories de proprietaires pour examiner la possibilite d'accords de moderation a l'occasion des renouvellements de baux. Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement reste bien entendu tres attentif a l'evolution des loyers ; leur derapage pourrait conduire a envisager des ajustements a la loi du 23 decembre 1986.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1372

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2305